

Avis du trésorier central

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1913)**

Heft 137

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le Jury et la Commission de placement pourront fonctionner du 29 octobre au 1^{er} novembre.

Le Jury est composé comme suit :

MM. GIACOMETTI, Giov., peintre
DE MEURON, Louis, »
HODLER, Ferd., »
RIGHINI, Sig., »
VALLET, Ed. »
HEER, Aug., sculpteur.
ANGST, Carl, »

Suppléants : MM. Hermanjat, Vautier, Cardinaux, Wyler, Vibert, Berta, Hubacher, Siegwart, Chiattonne, Buri.

La **Commission de placement** est composée de MM. Sig. Righini et William Röthlisberger.



Avis du trésorier central.

Le trésorier-central, afin d'éviter des erreurs, fait savoir que *l'estampe aux membres passifs est envoyée aussitôt que la Caisse Centrale est entrée en possession des fr. 10 — de la cotisation qui lui revient.*

Il prie en conséquence les caissiers des sections de lui faire parvenir les sommes au plus vite afin d'éviter des réclamations inutiles.

En outre, *les membres Actifs désirant acquérir l'estampe sont priés d'en envoyer le montant de fr. 20 — au Caissier central en même temps que la demande* (ceci pour éviter les refus de remboursement qui se sont produits à diverses reprises).



Séance du Comité central du 16 août 1913 à Berne.

Le Comité central s'est réuni à Berne le 16 août dernier pour constituer son bureau. M. Röthlisberger, vice-président, en l'absence de M. Hodler, préside et salue les deux nouveaux membres du Comité central, MM. Vautier et Wyler. Il exprime aux deux membres sortant de charge les remerciements du Comité central pour leur collaboration dévouée.

Le bureau est constitué par MM. *Röthlisberger*, vice-président, *Righini*, trésorier, et *Mangold*.

Sur la proposition de M. *Righini* à l'Assemblée générale, il est décidé de fixer à titre d'essai à deux mille francs le montant total des retraits que le trésorier peut faire en un mois à la banque. Tout retrait dépassant ce crédit devra porter la signature d'un deuxième membre du Comité central désigné en la personne de M. Röthlisberger.

La somme dont le Comité central pourra éventuellement disposer en plus du budget annuel sans l'assentiment d'une Assemblée générale devra être fixée par celle-ci. A titre d'essai elle est fixée provisoirement à fr. 500 —. M. *Righini* demande qu'on l'autorise à continuer à faire les envois d'estampes *recommandés*, afin d'avoir un contrôle tout à fait strict. Il demande également à ne faire l'envoi de l'estampe aux membres actifs que contre l'envoi préalable de la somme de fr. 20 —, pour éviter le retour de refus de remboursements comme cela est arrivé à plusieurs reprises.

Ces propositions sont acceptées et paraîtront au journal.

Il est décidé de demander un devis pour l'exécution de l'affiche de notre Exposition.

Comme couverture du catalogue il sera fait usage du projet *Boscowits* qui reçut un 2^{me} prix.

L'erreur qui s'est glissée dans les conditions de l'Exposition à Zürich devra être rectifiée dans le prochain n^o de *l'Art suisse*.

Le Jury et la commission de placement pourront fonctionner à Zürich du 29 octobre au 1^{er} novembre.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le professeur Rœlli de Zürich remerciant de sa nomination comme membre d'honneur de notre société.

La Caisse de secours pour artistes a été également acceptée par le *Kunstverein suisse*, de sorte qu'elle entrera prochainement, espérons-le, en fonctions.

Il est décidé de déposer prochainement une couronne sur la tombe de Rodo de Niederhäusern.

Le Secrétaire.



Communications des Sections.



Lettre de Berne.

Nous résumerons en ces quelques lignes l'activité de la section de Berne pendant le premier semestre de l'année 1913. Disons avant tout que notre président, le peintre A. Tièche, s'est retiré de cette charge après un mandat de cinq ans, pendant lesquels il s'est dévoué à la cause de notre société. En reconnaissance de son activité dévouée il lui a été dédié un tableau de la collection de la section. Son successeur a été nommé en la personne de M. Link.

Au mois de mars, la section mit au concours parmi ses membres un nouveau projet d'affiche pour ses expositions. Trois projets furent primés : l'un de Traugott Senn, et les deux autres de Franz Gehri ; mais aucun de ceux-ci ne fut choisi pour l'exécution. Une commande définitive pour l'affiche fut donnée au peintre Louis Moillet, à Gunten.

Notre section subit ce printemps de nouveau une perte cruelle et irréparable par la mort de Rodo de Niederhäusern. Ses camarades lui ont porté sur sa tombe une couronne. En souvenir de notre grand sculpteur, l'exposition de 1914 devrait organiser une salle spéciale de ses œuvres. Ce projet a été remis à l'étude du Comité central.

La section voudrait aussi connaître l'avis du Comité central sur la position à prendre par notre société vis-à-vis du *Bureau central pour droits d'auteurs à Berlin*. Le mouvement de nos collègues allemands a été salué avec joie et il a été fait la proposition que notre société se rallie à cette association ou crée en Suisse une institution semblable.

La section prie donc le Comité central d'étudier cette question d'une façon approfondie et le plus vite possible afin de savoir comment le droit de chacun sera protégé le plus efficacement.

Dans la dernière séance furent reçus définitivement les deux nouveaux membres reçus à Olten, MM. H. Hodler, peintre, et Étienne Perincioli, sculpteur. Il fut décidé de contribuer au prix d'honneur de la ville de Berne pour l'aviateur Bider par une somme de fr. 100 —.

Berne, fin juillet 1913.

Le Secrétaire.

